



En Côte d'Azur, le dialogue social est en souffrance

Alors que le jeudi 15 mai, les délégués syndicaux de France3 Côte d'Azur, alertaient sur la situation de plusieurs de leurs collègues en souffrance depuis de nombreuses semaines, la direction, par son attitude tout au long de la réunion a tenté de discréditer leurs propos en les mettant en cause personnellement ou en caricaturant leurs postures.

Cette même direction n'a pas invité la DS CFDT à cette réunion. Plutôt que de s'excuser et de reconnaître son erreur, la direction a préféré rejeter la faute sur les autres DS.

Cette même direction a également fait état d'informations erronées pour justifier la mise à l'écart de la présentation du JT d'un confrère dont le professionnalisme est unanimement reconnu.

Lorsque le cas de ce confrère, écarté de l'antenne parce qu'il « se permet de critiquer la ligne éditoriale » a été évoqué, la direction a affirmé que ce journaliste ne souhaitait plus présenter alors que les élus ont des écrits prouvant le contraire.

Enfin, les élus ont appris qu'à l'issue de cette rencontre, la direction tentait de les rendre responsable des problèmes de santé de la RRH !

Lorsque, durant les échanges, ont été soulevées des problématiques d'attitudes ou de propos potentiellement discriminants voire à caractère raciste au sein du BRI, cela a été reçu avec désinvolture, la RRH minimisant les propos au cas où il s'agirait de plaisanteries. Il a fallu insister pour démontrer que l'accumulation de remarques désobligeantes ou stigmatisantes pouvait avoir de graves conséquences.

Il est pourtant de la responsabilité de notre direction de prendre toutes les alertes au sérieux.

Il est anormal que, par le choix de l'organisation du travail, des salariés se sentent déclassés, déconsidérés et souffrent d'un sentiment d'iniquité.

Il est anormal que lorsque ces problèmes sont soulevés par ceux dont c'est le rôle, les réponses se retournent contre les élus.

Nos organisations syndicales dénoncent cette attitude lors des rencontres entre délégués syndicaux et direction, des rencontres d'autant plus utiles qu'elles ont été préconisées suite à une expertise mandatée par le CSE afin de retrouver un climat apaisé.

Une expertise dont la direction régionale n'a jamais voulu reconnaître les conclusions !

Vos organisations syndicales demandent une fois encore à pouvoir échanger sur des situations problématiques sans être arbitrairement mises en cause. Elles continueront malgré tout à rester vigilantes pour rappeler à la direction « son obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». (Article L.4121-1 du code du travail)

Antibes, le mardi 21 mai 2024